

APPEL A PROJETS FSE ACCOMPAGNER LA CREATION D'ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE DE L'EX AQUITAINE 2021

Programme Opérationnel Aquitaine FEDER / FSE 2014-2020

1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Au titre de la priorité d'investissement 8 iii, le Programme Opérationnel Régional Aquitaine FEDER-FSE 2014-2020 soutient, sur le territoire de l'ex-Aquitaine, l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes.

Dans la continuité de l'appel à projets (AAP) 2019/2020, le présent AAP s'appuie sur l'objectif spécifique 2.5 du PO visant à « **Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité** ».

Il s'inscrit toutefois dans un contexte économique difficile marqué par la crise sanitaire, et une période charnière pour la mobilisation des aides européennes, l'écriture du futur programme FEDER-FSE Nouvelle Aquitaine (NA) 2021/2027 étant en cours.

Le présent AAP vise ainsi à soutenir la dynamique entrepreneuriale sur le territoire de l'ex Aquitaine, dans une logique de complémentarité avec les autres dispositifs d'aides publiques existants, en particulier au niveau régional, et sur la base d'un reliquat de crédits disponibles sur le programme FEDER-FSE Aquitaine 2014/2020.

Le FSE sera donc prioritairement fléché en 2021 sur des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement ante création, adaptées aux besoins et profil des porteurs de projet identifiés comme les plus éloignés des dispositifs classiques (public peu qualifié, habitants des QPV ou des territoires classés en situation de vulnérabilité socio économique, notamment les femmes).

1-1 Données socio-économiques

(source INSEE Tableau de bord conjoncture NA Juillet/oct 2020)

Un territoire marqué par la crise sanitaire liée au COVID 19, en phase de rebond :

Après une année 2019 marquée par un taux de chômage en baisse (-0,6% sur 1 an) un nombre de création d'entreprises dans le secteur marchand non agricole en progression (+19% soit 45 636 nouvelles entreprises créées en ex aquitaine dont 56 % en Gironde), un recul des défaillances d'entreprises (- 4,5% sur la NA) sauf en Gironde (+ 7,4%).

Au 1^{er} semestre 2020 les mesures de confinement ont généré une baisse d'activité générale estimée à 31% sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, une contraction de la consommation, un report des embauches et des investissements dans l'industrie.

En mars 2020, le nombre d'entreprises créées a chuté de 40% par rapport à mars 2019. Entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2020, le nombre de création d'entreprises a baissé de 18,6%.

Toutefois, le 3eme trimestre 2020 est marqué par un rebond significatif des créations d'entreprises et une baisse du nombre de défaillances.

Un territoire contrasté :

- La part des femmes chefs d'entreprise en ex-Aquitaine demeure minoritaire;
- La répartition territoriale des entreprises est inégale et marquée par une sur concentration en Gironde, et dans une moindre mesure en Pyrénées-Atlantiques ;
- Les habitants des quartiers politiques de la ville (44 QPV en ex-Aquitaine), majoritairement confrontés à la précarisation économique et sociale, constituent un vivier de jeunes entrepreneurs dont le volontarisme nécessite un accompagnement spécifique ;
- Au sein des territoires ruraux, la dynamique entrepreneuriale apparaît moins affirmée ce qui contribue à renforcer les disparités de développement économique entre territoires.

1-2 Objectifs

Le présent appel à projets a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- **Enjeu territorial** : contribuer à l'égalité d'accès des porteurs de projets en soutenant les actions d'accompagnement de proximité en particulier dans les territoires identifiés par la Région comme en situation de vulnérabilité.
- **Enjeu sociologique** : favoriser l'accompagnement des publics éloignés des dispositifs classiques en soutenant les actions en faveur des « travailleurs défavorisés » au sens du droit européen.
- **Enjeu qualitatif** : répondre aux besoins spécifiques des publics ciblés en fléchant prioritairement le cofinancement FSE sur les dispositifs d'accompagnement proposant une offre de services individualisée, complète et adaptée.
- **Enjeu de gouvernance** : encourager la coordination et la complémentarité des acteurs sur les territoires en soutenant les démarches partenariales permettant une couverture territoriale et une offre de services optimisées.

2- CRITERES D'ELIGIBILITE

2-1 Eligibilité géographique

Les projets doivent être localisés sur le territoire Aquitain (Gironde, Landes, Lot et Garonne, Dordogne, Pyrénées Atlantiques) et se déployer dans un ou plusieurs des territoires suivants :

- Les quartiers politiques de la ville (QPV) listés en **annexe 1**
- Les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique (hors QPV) listés en **annexe 2**

Les projets doivent être présentés en distinguant les actions selon le territoire de réalisation (cf annexe 6). Le territoire de réalisation s'entend comme le territoire de réalisation des actions d'information et d'accompagnement mais peut aussi correspondre au territoire d'implantation du projet porté par le candidat à la création d'entreprise ou au territoire de résidence du participant le cas échéant.

La proximité géographique des acteurs de l'accompagnement avec le public cible est particulièrement recherchée.

2-2 Eligibilité des projets

Sont éligibles les projets comportant :

- 1- Des **actions collectives d'information /sensibilisation** à la création d'activité réalisées au plus près des lieux de vie des publics cibles.
- 2- Un parcours **ante création** comprenant obligatoirement :

- **Une phase d'évaluation formalisée** et systématique permettant d'estimer la capacité du porteur de projet accueilli à suivre efficacement un parcours de création d'entreprise ;

- **une offre de services complète** incluant :

→ Si le projet du candidat n'est pas validé

- une proposition de réorientation vers des organismes partenaires identifiés susceptibles de l'accompagner ou

- une offre de formation adaptée lui permettant d'acquérir les compétences de base nécessaires pour accéder au parcours d'accompagnement: compétences techniques/savoir être.

→ Si le porteur de projet est apte à intégrer le parcours

- **Un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise, modulaire** lisible et complet (modules techniques, mise en situation et échanges avec des chefs d'entreprises, constitution de réseau...),

- **L'acquisition des compétences spécifiques liées à la fonction de dirigeant d'entreprise doit faire partie des objectifs à atteindre dans le cadre du parcours** (marketing, développement commercial, gestion RH, digitalisation..).

2-3 Eligibilité du public

Le public éligible est le public résidant en ex Aquitaine et relevant de la catégorie des « travailleurs défavorisés » au sens du droit européen (**annexe 3-2**).

3- CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les projets sont sélectionnés dans la limite de l'enveloppe dédiée au présent appel à projets soit **350 000 euros de crédits FSE**.

Ils devront impérativement respecter les critères d'éligibilité fixés ci-dessous. A défaut les projets seront déclarés irrecevables.

3-1 Critères relatifs aux montants et taux d'intervention

- **Coût total du projet** : 60 000 euros minimum
- **Montant de FSE sollicité** : 30 000 euros minimum
- **Taux de cofinancement FSE** : au moins 50 %
- **Taux d'aide publique** : 60 ou 70% conformément aux plafonds fixés par l'article 5-5 du **Régime formation SA SA 58981 (annexe 3-1)**

A noter : Les actions de sensibilisation/information, hors du secteur concurrentiel, ne sont pas soumises à un Régime d'aide : les dépenses liées à ces actions peuvent donc être financées à 100% par des fonds publics.

Seules les dépenses liées au parcours ante création sont soumises au taux maximum d'aide publique.

3-5 Critère relatif à la durée des projets

Les projets se réalisent sur 12 mois maximum.

Ils démarrent entre le 01/01/2021 et le 01/07/2021.

Ils se terminent au plus tard le 31/12/2021.

4- ELIGIBILITE DES DEPENSES

Sont éligibles au titre du présent appel à projet :

- 3- **Les dépenses directes des personnels salariés** dont le temps de travail sur le projet est au moins égal à 25% du temps total de travail au sein de la structure employeuse, sur la durée du projet, et assurant au moins une des fonctions suivantes :
- Accueil des candidats à la création d'entreprise
 - Information/sensibilisation
 - Accompagnement ante création
 - Formation des candidats
 - Animation /Coordination des intervenants
 - Gestion administrative du projet

Les dépenses directes de personnel externe (le cas échéant) : dépenses de prestations de formation.

Seul le coût salarial de l'intervenant extérieur doit être valorisé sur le projet présenté (c'est-à-dire que sont exclus les coûts annexes de sa prestation comme par exemple le déplacement ou frais de fonctionnement). Ce coût salarial devra être mentionné de manière bien distincte sur les factures des prestations. **A défaut les dépenses de personnel des prestataires externes ne pourront être valorisées sur base réelle au titre du projet FSE.**

- 4- **Les autres dépenses liées au projet sont forfaitisées** : un taux forfaitaire est appliqué aux dépenses directes des personnels salariés et/ou externes de la structure pour calculer les autres coûts de l'opération.

Autres coûts de l'opération résultant des actions de sensibilisation/information : Taux de 15% applicable sur une assiette constituée par les dépenses de personnel fléchées sur ces actions.

Autres coûts de l'opération résultant du parcours ante création : Taux de 40% pour les applicable sur une assiette constituée par les dépenses de personnel fléchées sur ces actions.

Exemple de calcul du coût total d'un projet :

	Dépenses de personnel interne	Dépenses de personnel externe	Total dépenses personnel interne+externe	Taux applicable	Montant " autres coûts de l'opération "	Coût total du projet
Sensibilisation/Information	10 000,00 €		10 000,00 €	15%	1 500,00 €	11 500,00 €
Parcours ante création	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	40%	16 000,00 €	56 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €		17 500,00 €	67 500,00 €

5- EVALUATION

L'évaluation de l'impact des projets cofinancés par le FSE est une exigence européenne : le suivi d'indicateurs spécifiques constitue donc une obligation pour les bénéficiaires de l'aide européenne.

Les indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que les questionnaires de recueil des données nécessaires sont présentés dans **l'annexe 4**

Ils doivent permettre, pour tout projet cofinancé :

- 5- d'identifier chaque participant à une action individualisée d'accompagnement à la création d'activité,
- 6- de suivre l'évolution de sa situation socio professionnelle.

Lors du bilan final des opérations, la transmission du tableau des indicateurs complété est une condition du versement de l'aide FSE.

6- MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

Le dossier de demande de FSE est accessible sur la plateforme « mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine » à l'adresse suivante :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/je-suis-beneficiaire.html>

Calendrier

Avant le démarrage de l'opération

Envoi du formulaire simplifié (annexe 5) complété et signé, sous format pdf, à l'adresse suivante : sophie.leguay@nouvelle-aquitaine.fr.

Il s'agit de pouvoir justifier du caractère incitatif de l'aide FSE en application article 4 du Régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020.

Ce formulaire doit impérativement être envoyé avant le démarrage de l'opération

Pour les projets débutant le 1/01/2021, le formulaire doit donc être transmis au plus tard le 31/12/2020.

Avant le 01/04/2021

Dépôt du dossier de demande sur la plateforme « mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Les modalités de présentation de la demande et les pièces à joindre sont détaillées en annexe 6.

Tout dossier incomplet au 01/04/2021 sera déclaré irrecevable et ne sera donc pas instruit.

Contact

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez prendre contact par mail avec : sophie.leguay@nouvelle-aquitaine.fr.